

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 23 mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 19 mai 2020, s'est réuni en Mairie en session extraordinaire, sous la Présidence d'Andrée BOCQUERAZ, doyenne de l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Julien FIAT a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°20200523-02 : Élection du Maire

Madame Andrée BOCQUERAZ, doyenne de l'assemblée fait lecture des articles L2122-1, L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales. L'article L2122-1 dispose qu'« il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ». L'article L2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ». L'article L2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Elle ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Madame Andrée BOCQUERAZ sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame Béatrice FIAT et Monsieur Noël GARDEN acceptent de constituer le bureau.

Madame Andrée BOCQUERAZ demande alors s'il y a des candidats.

Madame Nicole FAURE propose sa candidature.

Madame Andrée BOCQUERAZ enregistre la candidature de Madame Nicole FAURE et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

1^{er} tour de l'élection du Maire

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Madame Andrée BOCQUERAZ proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité requise : 6

Madame Nicole FAURE a obtenu : 11 voix

Madame Nicole FAURE ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Madame Nicole FAURE prend la présidence et remercie l'assemblée.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**